



VADE MECUM POUR LES ORGANISATEURS

Madame,
Monsieur,

La saison motocycliste 2006 a débuté, il nous semble opportun d'apporter quelques précisions indispensables au bon déroulement de votre épreuve ou de votre balade.

Il s'agit d'un vade mecum général, utilisé pour toutes les disciplines. Il est donc bien évident que vous ne devez tenir compte que des démarches à suivre pour la discipline concernée.

1. Assurance

L'attestation d'assurance RC circulation et organisation délivrée par la FMWB est à présenter au Gouvernement Provincial environ deux mois avant la date de l'épreuve afin de pouvoir obtenir l'attestation requise (cette règle varie en fonction des Provinces).

L'attestation d'assurance vous sera envoyée dès réception de votre paiement.

Le document de déclaration d'accident coureur est en possession des directeurs de course, il est également disponible sur notre site internet www.fmwb.be. Prière de remettre un exemplaire de ce document à tout coureur blessé lors de votre épreuve ou à un de ses accompagnants.

2. Règlement Particulier

Le règlement particulier de votre épreuve doit être renvoyé à la FMWB, au plus tard, deux mois avant votre épreuve, afin de le soumettre au Directeur de Course qui l'approuvera. Après approbation, il vous sera renvoyé et adressé, par la FMWB, à tous les délégués désignés. Il vous appartient alors de l'éditer dans les deux langues officielles de la FMB et de l'expédier à tous les licenciés concernés (liste fournie par le SE).

Sur base de ce règlement, l'horaire et les renseignements pratiques seront également publiés dans le Newsletter FMB.

Remarque : n'oubliez pas de prévoir dans votre règlement particulier les modalités d'inscription des coureurs ainsi qu'un bulletin d'inscription éventuel. Les droits d'inscriptions maximums sont définis par les règlements des différentes disciplines.

Les règlements particuliers vierges sont disponibles soit dans le règlement de la discipline, soit sur demande auprès du secrétariat, soit sur le site internet de la fédération.

3. Bus Chrono

La FMB dispose d'un bus pour le chronométrage. Celui-ci est à votre disposition sur simple demande écrite de votre part et moyennant paiement de la somme de 75 euros (+ 75 euros le jour de l'épreuve si pas de grille de départ nécessaire ou en cas de JRT). Au cas où la grille de départ serait demandée également, le montant à payer le jour de l'épreuve est de 125 euros.

Attention : le bus FMB sera toujours prioritaire pour les épreuves de Motocross.

4. Délégués

Le Conseil d'Administration de la FMB a établi un barème pour les frais des délégués. Ces montants sont à remettre à l'économiste de service ou au directeur d'épreuve à l'issue de la manifestation. L'économiste ou le directeur d'épreuve se chargera par la suite d'indemniser les délégués.

5. Service Médical

N'oubliez pas les prescriptions médicales obligatoires. Au cas où vous n'auriez pas de médecin pour votre épreuve, il vous est loisible de faire appel au Comité Médical de la Fédération qui se chargera de les recruter. Dans ce cas, le montant des honoraires du médecin sera discuté entre l'organisateur et le Comité Médical. Veuillez vous y prendre le plus rapidement possible afin de laisser le temps nécessaire au Comité Médical pour effectuer les recherches. Un formulaire ad hoc est disponible auprès du secrétariat ou sur notre site internet : www.fmwfb.be

6. Homologation du circuit

Nous attirons votre attention sur le fait que tout circuit (Motocross, Courses sur Route, Supermotard) doit être homologué par la Fédération deux mois avant votre épreuve. Cette homologation sera effectuée en présence d'un responsable de l'organisation, d'un membre du comité d'homologation concerné, d'un représentant de la compagnie d'assurances et éventuellement d'un délégué des coureurs. Le délégué des coureurs recevra une indemnité égale à celle d'un délégué à charge de l'organisateur, la fédération prend en charge le dédommagement de son délégué.

7. Prix coureurs (Motocross, Supermotard et Courses sur Route)

Les coureurs participant à vos épreuves doivent bénéficier des barèmes prévus par les règlements des différentes disciplines.

Le paiement des prix est effectué sur place par l'organisateur sous la responsabilité du directeur de course ou d'épreuve et sous le contrôle de l'économe ou du directeur d'épreuve.

En cas de non paiement des coureurs le jour de l'épreuve, il sera facturé en plus au club 1.25 Euro par prime à payer par la Fédération pour les épreuves de motocross, ceci afin de couvrir les frais administratifs. En courses sur route et en supermoto, le montant par prime à payer qui sera facturé au club est de 2 Euro.

8. Droits de courses (toutes disciplines)

La redevance pour les épreuves avec droit d'entrée a été supprimée. Un système de droit de course, applicable dans toutes les disciplines basé sur le nombre de coureurs inscrits et sur les droits d'engagement des participants a été instauré pour la saison 2006. Les modalités ont été envoyées aux cercles fin 2005.

9. Redevance 6 Jours Enduro / Trial des Nations

Pour les épreuves d'Enduro, les organisateurs sont priés de remettre à l'économe un montant de 3,00 euros par coureur participant, pour les épreuves à une étape spéciale, et 5,00 € pour les manifestations qui comportent plus d'une étape spéciale. Ces montants serviront à alimenter le budget de l'équipe nous représentant lors des 6 Jours Enduro.

Pour les épreuves de Trial, même principe en faveur du Trial des Nations, avec un montant à verser par coureur est de 1.25 euros.

10. Cartes fédérales

Les titulaires d'un « carte d'identité » délivrée par la FMB peuvent accéder gratuitement à votre épreuve, accompagnés d'une personne. La date de validité de la carte est inscrite en bas, n'hésitez pas à la contrôler.

11. Calendrier

Nous vous rappelons que pour pouvoir obtenir l'attestation d'assurance pour votre épreuve, celle-ci doit être inscrite au calendrier national / européen et ou international, et que le montant de la facture y afférent doit être réglé dès réception de celle-ci.

12. Dettes

Tout club en dette vis à vis de la Fédération ne pourra obtenir de la FMWB l'attestation d'assurance nécessaire qu'après apurement de la dette et accord du Bureau Exécutif.

13. Tapis environnemental

Les licenciés à l'année dans chaque discipline doivent acquérir un tapis environnemental soit par leurs propres moyens soit auprès de la FMWB, soit via leur club. A défaut, chaque coureur devra l'acheter auprès du délégué du collègue pour l'environnement, lors de sa première participation à une épreuve au prix de 16 Euro pièce. En ce qui concerne les coureurs participant sous le couvert d'une autorisation de départ valable pour une seule manifestation, ils devront également acheter ce tapis auprès du délégué du collègue pour l'environnement au prix de 16 Euro pièce. Cette disposition est valable lors des épreuves dont le parc des coureurs est installé sur une surface perméable.

14. Divers

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la FMWB qui se fera un plaisir de tenter de solutionner votre problème.

En cas de problèmes plus spécifiques, veuillez contacter les coordinateurs des différentes disciplines, à savoir :

Courses sur Route :	André WENER (ad interim)	0475/58.75.03
Trial:	Isabelle DULIERE	0473/50.98.93
Enduro :	Christian DEJASSE	0476/69.30.88
Supermotard :	Marianne LEFEBVRE	0476/71.53.24
Motocyclisme de loisir :	Jean Paul SEPULT	0495/24.97.65
Coordinateur Sportif (FMWB motocross) :	Paul JANSSENS	0478/54.36.78
Coordinateur Moto de Loisirs FMWB:	Didier FREROT	0495/37.40.51

Attention : seuls les coureurs **COMPLETEMENT** en ordre de licence (demande valablement complétée et paiement en possession de la FMWB) pour le mercredi midi précédant une épreuve se déroulant le dimanche seront autorisés à participer à celle-ci. Dans le cas contraire, ces coureurs auront la possibilité de participer sous couvert d'une licence à la journée, ceci dans les classes où cette possibilité est prévue par les règlements des différentes disciplines.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre organisation, en espérant que celle-ci se déroule dans un esprit sportif et de collaboration entre les différents protagonistes.

Meilleures salutations.

Claudy Leton
Secrétariat FMWB